



FORMATION CONTINUE 2021

CYCLE DROIT DE LA CONSTRUCTION

VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL

SESSION III

**PATHOLOGIES DE LA CONSTRUCTION ET
APPROCHE DES DESORDRES ET
MALFACONS DANS LE CADRE DE
PROCEDURES JUDICIAIRES**

**Mardi 14 décembre
14h00 à 18h00**

Yves BADUEL

Ingénieur en Génie Civil Bâtiment et Travaux Publics

Expert près la Cour d'Appel de TOULOUSE

et la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX

Secrétaire Général de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel de
TOULOUSE

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

En présentiel, EDASOP, 35 C bd des Récollets, Toulouse

En visioconférence, Via ZOOM

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de

- Connaître les principaux désordres observés sur les constructions
- Avoir une approche des pathologies que peut exposer une construction
- Connaître les conséquences dans le temps des désordres et pathologies relevés
- Connaître la classification des désordres
- Connaître l'impropriété à destination
- Connaître les règles de l'art (Textes normatifs et réglementaires)
- Avoir des avis techniques et autres
- Connaître les assurances (Dommages Ouvrage RCD RCP Multirisques habitation)

Pré requis : Être Avocat.

Programme :

- Introduction / Préalables / Généralités
- L'approche des désordres et des pathologies que peut présenter une construction
- La définition des investigations spécifiques dans le cas d'interrogations et/ou pour définir l'origine et les causes des désordres
- L'approche des malfaçons et non conformités probables
- L'évolution potentielle des désordres et malfaçons
- Les conséquences sur l'ouvrage dans le temps
- La classification des désordres L'impropriété à destination
- Les règles de l'art Textes normatifs et réglementaires
- Avis techniques et autres
- Les assurances (Dommages Ouvrage RCD RCP
- Multirisques habitation)

Moyens pédagogiques :

Pédagogie active

Apports théoriques

Etudes de cas pratiques

Echanges

Remise d'un support pédagogique avant la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Enquête de satisfaction.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les apprenants optant pour la formation via zoom : le lien est adressé par l'EDASOP par mail au plus tard la veille de la formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Référente handicap

- Mme Stéphanie de BALORRE: s.debalorre@edasop.fr - [05 61 53 58 52](tel:0561535852)